



## NORME ST.7/E

### PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS AUX MICROFICHES ÉTABLIES PAR PROCÉDÉ PHOTO-OPTIQUE

#### *Avertissement du Bureau international*

La technique des microformes qui fait l'objet de la série de normes [ST.7](#), [ST.7/A](#), [ST.7/B](#), [ST.7/C](#), [ST.7/D](#), [ST.7/E](#), et [ST.7/F](#) de l'OMPI a été remplacée par de nouveaux produits informatiques (le CD-ROM, le DVD, etc.) depuis l'adoption de ces normes dans les années 80. Par conséquent, étant donné que les offices de propriété industrielle n'utilisent que très peu cette technique, aucune révision desdites normes n'a été effectuée depuis l'an 2000 (conformément aux décisions prises par le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du SCIT, à sa deuxième session tenue le 6 décembre 2002, la norme [ST.7/A](#) n'a pas été actualisée aux fins de l'incorporation de la révision de la norme [ST.6](#); conformément aux décisions prises par le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du SCIT à sa quatrième session tenue le 30 janvier 2004, les normes [ST.7/A](#) et [ST.7/E](#) n'ont pas été actualisées aux fins de l'incorporation de la révision de la norme [ST.8](#)). Aucun autre office n'est censé fournir des données sur cette technique dans l'avenir. (Voir le paragraphe 51 du document SCIT/SDWG/8/14.)



## NORME ST.7/E

### PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS AUX MICROFICHES ÉTABLIES PAR PROCÉDÉ PHOTO-OPTIQUE

#### INTRODUCTION

1. Les présents principes directeurs se rapportent à la microfiche transparente de format A6 établie par procédé photo-optique lorsqu'elle est utilisée comme support d'information pour les échanges entre offices de la propriété industrielle ou pour la communication générale à ces offices de *documents individuels de brevet* des textes ou des données en rapports avec les brevets.
2. Les présents principes directeurs ont pour objet de définir des conditions généralement satisfaisantes d'utilisation des microfiches établies par procédé photo-optique en fixant un format normalisé et des critères de qualité acceptables ainsi que des critères sur la façon de fournir ces microfiches.
3. Il a été tenu compte, pour l'élaboration de ces principes directeurs, de la norme internationale 5126 de l'ISO, pour ce qui est de la qualité des microfiches, et de la norme Internationale 2707 de l'ISO pour ce qui est des dispositions d'images.
4. Les présents principes directeurs reposent sur l'hypothèse que le film destiné aux échanges ne sera pas le film de première génération mais une génération ultérieure en négatif, très vraisemblablement la deuxième tout au plus. Il est donc reconnu que pour atteindre la qualité minimale définie dans la génération soient d'une qualité en rapport avec celle-là, compte dûment tenu des pertes nominales qui surviennent dans les processus de transfert d'image.

#### CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES

##### *Dimensions des fiches*

5. Les dimensions extérieures de la microfiche doivent définir un rectangle ayant les cotes et les tolérances de fabrication suivantes :

$$\begin{array}{rcccl} & 0 & & 0 & \\ 105 & \text{mm} & \text{X} & 148 & \text{mm} \\ & -0,25 & & & -0,5 \end{array}$$

Les tolérances spécifiées s'appliquent immédiatement après traitement. Les mesures doivent être prises lorsque le film est parvenu à un équilibre de  $23 \pm 2^\circ$  et de  $50 \pm 5\%$  d'humidité relative.

##### *Épaisseur*

6. L'épaisseur de la microfiche doit lui donner une rigidité suffisante pour qu'elle soit facile à manipuler. La gamme d'épaisseur brute de la microfiche, non compris (le cas échéant) l'endossage, doit être comprise

pour les films en acétate de cellulose, entre 0,13 mm et 0,23 mm  
pour les films en polyester, entre 0,10 mm et 0,23 mm.

Le traitement de contraste de la zone d'en-tête, opaque ou transparent, est facultatif (N.B. : l'utilisation de ce traitement restreint les possibilités de reproduction). Si l'on a recours au traitement de contraste de la zone d'en-tête, celui-ci ne doit pas accroître l'épaisseur de la fiche de plus de 0,01 mm.

##### *Identification du côté de la couche sensible*

7. Afin de faciliter la copie d'une microfiche à l'autre, une encoche ou un coin coupé peut servir à identifier le côté de la couche sensible de la microfiche. L'encoche doit être pratiquée sur le petit côté du film, près de l'angle approprié. Elle peut avoir n'importe quelle forme mais sa profondeur ne doit pas être supérieure à 1,6 mm. La coupe d'un coin ne doit être pratiquée que dans l'angle approprié de la zone d'en-tête. Les dimensions nominales de la coupe doivent être les suivantes : 6 mm sur la longueur de la microfiche et 9 mm sur sa largeur.



## MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Réf. : Normes – ST.7/E

page : 3.7.5.2

8. Le côté de l'émulsion doit être repéré selon l'une des deux méthodes suivantes :

Méthode A – Lorsque le film vierge ou la microfiche est tenu avec le grand côté en position horizontale et l'encoche dans l'angle inférieur droit ou le coin coupé dans l'angle supérieur gauche, le côté de l'émulsion se trouve face à l'observateur.

Méthode B – Lorsque le film vierge ou la microfiche est tenu avec le grand côté en position verticale et l'encoche ou le coin coupé dans l'angle supérieur droit, le côté de l'émulsion se trouve face à l'observateur.

### *Arrondissement des coins et mesures relatives aux coins coupés*

9. Les coins de la microfiche peuvent être arrondis, à l'exception du coin coupé antérieurement (voir le paragraphe 7 ci-dessus). Lorsque les coins sont arrondis, on ne doit pas enlever plus de 3 mm sur les deux côtés formant le coin. Lorsque les fragments d'un bord ont été enlevés par arrondissement ou par coup d'un coin, la ligne droite prolongeant le bord dans la direction voulue doit servir de base au mesurage des dimensions et de l'espacement.

10. Toutes les mesures doivent être effectuées à partir du bord inférieur et du coin gauche de la microfiche.

## DIMENSIONS ET DISPOSITION DES CADRES

### *Présentation générale*

11. Le tableau ci-dessous définit les dispositions qui doivent être employées pour les microfiches établies par procédé photo-optique :

Disposition	Zones d'image	Carte simple			Carte double			Voir figure
		No. de colonnes	No. de rangées	Nombre de cadres	No. de colonnes	No. de rangées	Nombre de cadres	
No.1	82.5 mmx141 mm	12	5	60	6	5	30	1
No.2	87.5 mmx140 mm	14	7	98	7	7	49	2 et 3

L'échelle de réduction sera de 1:12 à 25,5 selon la dimension du document.

12. Si la microfiche est destinée aux échanges internationaux de documents de brevet (complets), un seul document doit être filmé par microfiche. Au cas où le nombre de pages du document de brevet serait, exceptionnellement, supérieur au nombre de zones d'images disponibles, des microfiches-suite devront être établies.

### *Dimensions et disposition des images*

13. La disposition et l'emplacement des images doivent être ceux du n° 1 et du n° 2 de la norme 2707 de l'ISO. Les micro-images doivent être mises en place selon la partition indiquée dans les figures 1 et 2 afin que lorsque la fiche est tenue de telle sorte que le titre soit dans le sens de la lecture et droit, les micro-images soient toujours disposées dans le sens de la lecture et si possible droites.

14. Les dessins ou tableaux qui ne peuvent pas être filmés droits sur la microfiche doivent y apparaître en rotation de 90 degrés dans le sens inverse des aiguilles d'une montre à partir de la position droite.

15. Les dessins ou autres qui peuvent entrer dans un cadre d'image double mais non pas dans un cadre simple peuvent être placés dans un cadre double conformément aux dispositions n° 1 et n° 2 de la norme 2707 de l'ISO.



## MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Réf. : Normes – ST.7/E

page : 3.7.5.3

---

### *Réduction*

16. Afin d'assurer une étroite compatibilité avec la norme [ST.7/A](#) de l'OMPI, l'échelle de réduction des documents de format A4 doit être telle que la marge soit d'au moins 0.125 mm entre la zone d'information et le cadre adjacent de la microfiche. Les documents de format inférieur doivent remplir raisonnablement la zone d'images.

### *Zone d'en-tête*

17. La zone d'en-tête située au-dessus du bloc d'images de chaque microfiche doit être réservée aux références d'identification. Tous les caractères de l'en-tête doivent être droits et dans le sens de la lecture. Tous les éléments doivent être lisibles sans agrandissement.

18. Les zones minimales réservées à l'en-tête sont indiquées sur les figures 1 et 2. S'il faut un espace supplémentaire pour l'en-tête, on doit utiliser la zone allouée à la (ou aux) rangée(s) entière(s) d'image(s) suivante(s). Lorsqu'on utilise plus d'une rangée pour l'en-tête, l'identification des cadres d'images telle qu'elle est spécifiée aux paragraphes 20 et 21 ci-dessous doit demeurer inchangée. La zone d'en-tête occupe la partie supérieure de la microfiche. La zone minimale réservée à l'en-tête occupe la partie supérieure de la microfiche. La zone minimale réservée à l'en-tête doit être utilisée uniquement pour les besoins de l'en-tête et de l'identification sur toute la microfiche et non pour les micro-images.

19. Pour les microfiches utilisées comme supports de document unitaire pour les échanges de documents de brevet,

- a) la partie principale de la zone d'en-tête doit être utilisée pour l'identification du document, qui comprend au moins
  - l'indication de l'office de publication ou du pays d'origine; en cas d'abréviation, c'est le code à deux lettres pour les pays (norme [ST.3](#) de l'OMPI) qui doit être utilisé;
  - le type de document, identifié par le code relatif aux types de documents (norme [ST.16](#) de l'OMPI);
  - le numéro du document, qui doit figurer dans la partie supérieure droite;
- b) la partie principale de la zone d'en-tête de préférence doit aussi être utilisée pour indiquer au moins le premier symbole de la CIB attribué au document;
- c) la partie de la zone d'en-tête située à l'extrême droite est utilisée pour indiquer le nombre de microfiches employées pour enregistrer le document ainsi que le numéro attribué à la fiche dans cette série. Si aucune microfiche-suite n'est nécessaire, et espace peut être laissé en blanc.

20. Pour les microfiches contenant des textes ou des données en rapport avec les brevets, la zone d'en-tête doit être utilisée comme suit :

- a) La partie gauche est réservée à l'identification de la matière. Le pays d'origine est identifié à l'aide du code à deux lettres pour les pays (norme [ST.3](#) de l'OMPI).
- b) La partie située à l'extrême-droite est utilisée pour l'identification des microfiches-suite. Si aucune microfiche-suite n'est nécessaire, cet espace peut être laissé en blanc.
- c) Les autres éléments d'identification sont placés entre les deux zones précitées.

### *Pagination*

21. Lorsque la microfiche est tenue de façon que l'en-tête soit droit et dans le sens de la lecture, la première micro-image doit être placée dans le coin supérieur gauche de la grille. Les cadres d'images suivants doivent apparaître soit à la suite des uns des autres, de haut en bas, de colonne en colonne et de gauche à droite (pagination verticale), soit à la suite les uns des autres, de gauche à droite, de rangée en rangée et de haut en bas (pagination horizontale).



#### *Identification des microfiches-suite*

22. Lorsque des microfiches-suite sont utilisées, chaque microfiche de la série, y compris la première, doit être identifiée par un numéro d'ordre. La dernière microfiche de la série doit être identifiée comme telle lorsque c'est possible. On peut par exemple numéroter 1 sur 3, 2 sur 3, 3 sur 3, etc.

#### *Identification des cadres d'images*

23. Lorsque des coordonnées sont utilisées pour identifier l'emplacement des images, des lettres doivent être employées pour identifier les rangées. En commençant par la rangée du haut sous la zone d'en-tête, la première rangée doit porter la lettre A, la seconde la lettre B, etc., comme sur la figure 3.

24. Les colonnes doivent être identifiées par des chiffres en commençant par la gauche. La première colonne doit porter le numéro 1, la deuxième le numéro 2, etc. L'indication des coordonnées sur la microfiche est facultative. Si les coordonnées sont indiquées sur la microfiche, elles doivent être placées dans les marges (voir la figure 3) ou dans la partie inférieure de la zone d'en-tête.<sup>(1)</sup>

#### SPÉCIFICATIONS D'AUTOMATISATION : REPÈRE DE COUPE

25. Chaque microfiche peut comporter un repère de coupe destiné à permettre la coupe automatique de microfiches à partir d'un film en rouleau. Ce repère de coupe doit être un carré de 3,0 mm x 3,0 mm dont le centre sera situé à 32,0 mm  $\pm$  0,2 mm du bord gauche de la microfiche, son bord inférieur se trouvant à moins de 0,2 mm du bord inférieur de la microfiche.

#### IMAGE D'INDEX

26. Si la microfiche comporte un index, la dernière image de celui-ci doit être placée dans le cadre d'image inférieur droit du bloc d'image. Les images précédentes de l'index doivent occuper les cadres précédents dans l'ordre inverse de la numérotation. Lorsqu'on utilise une ou plusieurs microfiches-suite, toutes les microfiches, y compris la première, doivent comporter une ou des images d'index contenant les mêmes renseignements concernant l'ensemble du document. L'index peut comporter, en plus de toute autre information, une indication de l'endroit où se trouvent les pages importantes d'un document de brevet sur la ou les microfiches, par exemple les cadres d'images de la ou des microfiches comportant les revendications, les dessins et la description.

#### SPÉCIFICATIONS DE QUALITÉ

##### *Densité*

27. La différence de densité sur une micro-image entre les zones d'images du support et les zones encrées doit être telle qu'on puisse produire deux générations successives (copies sur film en réduction et tirages en agrandissement) sans perte sensible d'information.

28. Cette condition est considérée comme remplie sur la microfiche de diffusion lorsque la différence de densité entre l'image et les zones de fond d'un document réalisé à l'aide de papier et d'encre de bonne qualité est d'au moins 1,1  $\pm$  0,2 lorsque la densité de la base plus voilée des zones non exposées n'est pas supérieure à 0,15.

29. Les mesures de densité sont réalisées par mesurage, à l'aide d'un densitomètre convenablement étalonné, de la quantité de lumière diffusée transmise à travers le fil.

<sup>(1)</sup> Lorsque les coordonnées sont placées dans la marge inférieure, elles risquent de gêner les appareils de coupe automatique déclenchés par le repère de coupe.



## MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Réf. : Normes – ST.7/E

page : 3.7.5.5

---

### *Lisibilité*

30. La microfiche de diffusion doit avoir un indice de lisibilité (valeur "q") d'au moins 7 selon l'équation de l'indice de qualité

$$R = \frac{qr}{e} \quad \text{dans laquelle :}$$

R = est le pouvoir de résolution en lignes par millimètre sur le film, déterminé conformément aux normes internationales de l'ISO 446, ISO n° 1 Mire ou ISO 334, Graphique d'essai ISO n° 2;

e = est la hauteur en millimètre de la lettre minuscule "e" dans le corps copié;

r = est le facteur de réduction;

q = est un "indice de qualité" arbitraire.

### *Lisibilité des copies de reproduction*

31. La génération suivante, qui sert de copie de distribution, doit respecter les mêmes critères de lisibilité que la première génération.

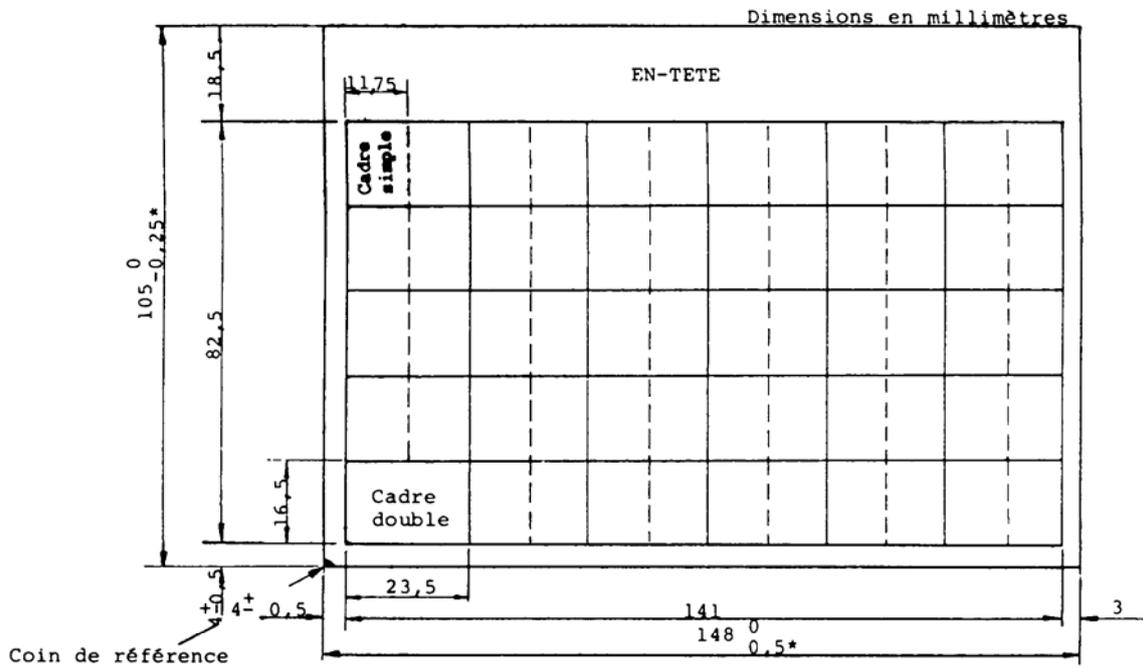
### *Convexité et courbure*

32. Une microfiche entièrement traitée et coupée à son format de distribution doit être placée, son côté convexe reposant sur une surface plane, pendant au moins 6 heures dans une atmosphère dont la température est de  $23 \pm 2^\circ\text{C}$  et dont l'humidité relative est de  $50 \pm 5\%$ , après quoi aucune partie de la microfiche ne doit être à plus de 6,5 mm au-dessus de la surface plane.

### *Emballage*

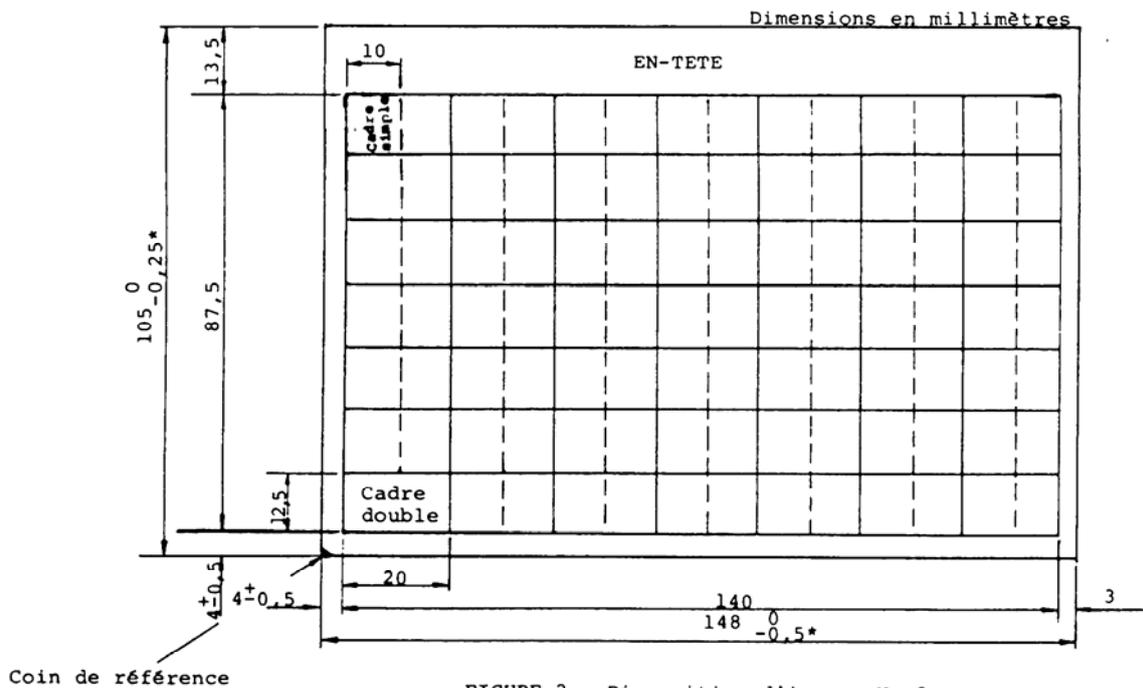
33. Les microfiches destinées à être diffusées doivent être propres, sèches et emballées de façon à être convenablement protégées de toute détérioration et de tout dommage (par exemple, en sacs plastiques scellés). Il convient d'utiliser des pièces de renfort en carton ou en fibre pour les empêcher de se plier, de se rouler ou de se déformer.

34. Chaque microfiche ou, lorsque des microfiche-suite sont utilisées, le jeu complet des microfiches (avec un nombre maximum de 4) peut aussi être fourni dans une enveloppe en papier. Afin qu'il soit possible de lire les indications figurant dans la zone d'en-tête, les enveloppes doivent comporter une fenêtre sur leur partie supérieure. Le papier utilisé pour les enveloppes doit être d'une qualité qui protège suffisamment les microfiches pendant leur stockage et leur manipulation et ne doit pas contenir de produits chimiques risquant de les endommager.



\* Tolérances de fabrication du film vierge.

FIGURE 1 – Disposition d'images n° 1



\* Tolérances de fabrication du film vierge.

FIGURE 2 – Disposition d'images n° 2

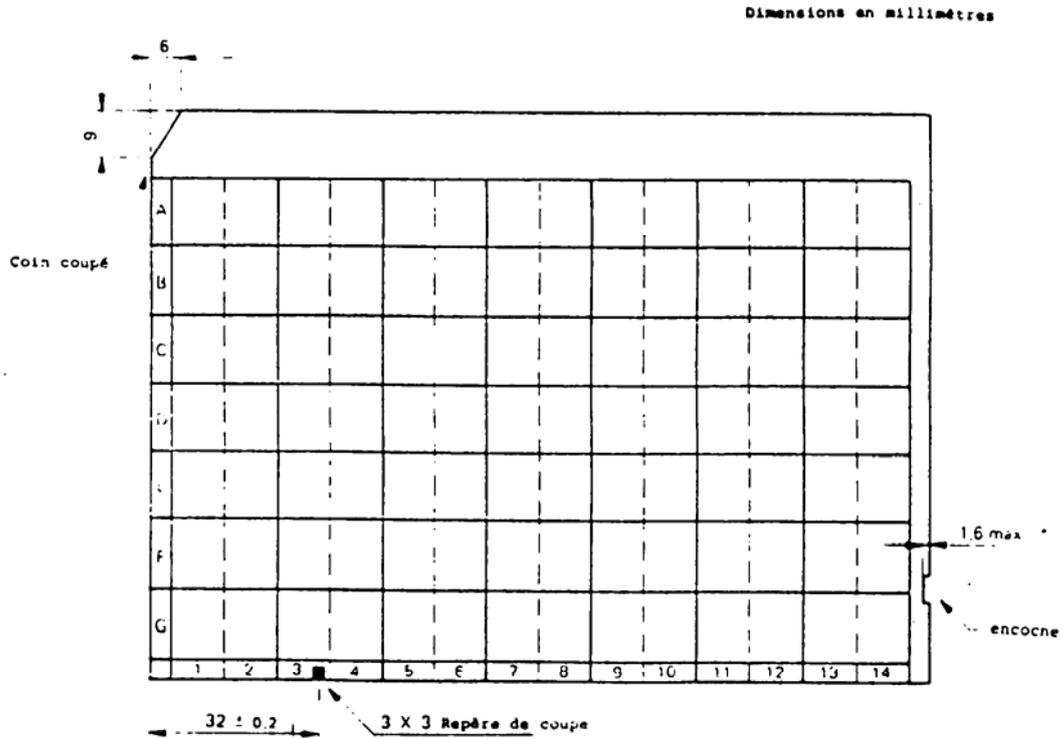


FIGURE 3  
Exemple de microfiche à division uniforme  
utilisant la disposition d'image n° 3.

[\[La norme ST.7/F suit\]](#)